

Séminaire Cheikh al-Islam Abû al-Abbâs Ibn Taymiyyah pour
la mémorisation du Quran et de Mountoun, 2ième édition

(1117/2026)

Conditions de participation au séminaire

1. Éligibilité :

Le présent séminaire est ouvert à tout musulman âgé d'au moins 5 ans capable de s'exprimer correctement ou de lire correctement le Quran à partir du Mushaf.

Le participant devra se consacrer pleinement aux activités du séminaire et faire preuve de bonnes mœurs, de discipline, de réactivité et d'obéissance aux instructions.

2. Réussite au test d'admission et à l'entretien personnel :

Un test d'admission sera organisé à l'intention de chaque participant pour notamment apprécier le niveau de chacun.

L'admission ne sera effective qu'après : l'avis favorable du comité de sélection, la signature des présentes conditions par le participant ou son tuteur et la validation de la fiche d'inscription du participant.

3. Règlement concernant les objets connectés :

Il est strictement interdit aux participants de moins de 20 ans d'apporter au séminaire, un quelconque objet connecté (téléphone, ordinateur, montre connectée, écouteurs sans fil, enceintes bluetooth, etc.).

Pour les participants de 20 ans et plus, seule l'utilisation du téléphone est autorisée en cas de nécessité absolue, en dehors des heures de cours ou des heures de sommeil.

Aucun participant n'est autorisé dans tous les cas, à prendre des photos et à enregistrer des vidéos sur le site du séminaire ou ses alentours.

En cas de non-respect de ces règles, l'objet connecté sera confisqué. Si le participant refuse, il sera exclu du programme.

4. Hébergement :

L'hébergement n'est pas autorisé pour :

- les participants de moins de 6 ans, sauf si un tuteur les accompagne.
- ceux qui habitent à proximité du programme (moins d'une heure de trajet aller/retour)

5. Sortie du lieu d'apprentissage :

La sortie du lieu d'apprentissage est interdite pendant les heures de travail pour les non-résidents, sauf après les heures prévues.

Les résidents ne peuvent sortir qu'après la fin du programme hebdomadaire.

6. Aliments et boissons interdits :

En dehors de ce qui est formellement interdit en Islam, sont interdits au séminaire, les aliments ci-après : les chips, les boissons gazeuses, les chewing-gums, les bonbons et friandises.

7. Hygiène :

Toute négligence dans les tâches de nettoyage assignées entraînera une exclusion immédiate après trois avertissements.

8. Respect des lieux :

Observer les règles de bon comportement dans la mosquée et durant les cercles d'apprentissage.

Respecter les responsables et adopter un comportement adéquat vis à vis des autres participants.

9. Communication avec les mineurs :

Les tuteurs légaux peuvent de façon hebdomadaire prendre des nouvelles de leurs enfants ou filleuls aux numéros, jours et heures qui leur seront communiqués par la direction du séminaire.

10. Assiduité aux salawat :

La participation aux salawat est obligatoire. Toute négligence entraînera une exclusion après deux avertissements.

11. Horaires d'arrivée :

Le temps de repos hebdomadaire démarre le mercredi après la salatoul Ansr et les activités reprennent le samedi matin. L'heure d'arrivée est fixée à 7h30. À 8h précises, les portes seront fermées, et aucun participant ne sera admis après cette heure. Si un participant accumule plus de trois retards au cours du séminaire, il sera immédiatement exclu.

12. Absences autorisées :

Les participants peuvent s'absenter jusqu'à deux jours en cas de force majeure. Une justification valide est obligatoire, et le participant doit s'engager à rattraper ce qu'il a manqué. Toute absence au-delà de deux jours entraînera une exclusion immédiate.

13. Respect des règles d'hébergement :

Les participants qui ne respectent pas les consignes du superviseur de l'hébergement recevront deux avertissements. À la troisième infraction, ils seront exclus du programme.

14. Matériel requis :

Chaque participant doit apporter :

- *sa propre couverture pour dormir (pour ceux autorisés à dormir sur place) ;*
- *une cuillère, une fourchette, un gobelet, deux assiettes ;*
- *un savon personnel, une brosse à dents et un dentifrice (pour ceux autorisés à dormir sur place).*

15. Interdiction de débattre :

Il est strictement interdit de discuter de sujets controversés, qu'ils soient d'ordre juridique (fiqh), doctrinal (aqidah), sportif ou politique, ou tout autre sujet susceptible de provoquer des désaccords.

16. Participation aux services :

Chaque participant doit participer à une tâche de service au moins une fois par semaine.

17. Signature des conditions :

Le participant ou son tuteur doit lire, comprendre et signer ces conditions, confirmant ainsi leur acceptation et leur engagement à les respecter.

Acceptez ce qu'Allah vous a attribué et soyez satisfait, vous serez parmi les plus nobles des gens.

18. Frais de participation

Un montant forfaitaire de trente mille (40 000) francs CFA est requis pour valider la participation au séminaire.

Ladite somme est payable en une fois ou en trois tranches au plus, avant le démarrage du séminaire.

Tout participant exclu du séminaire après un séjour de plus de 72h ne pourra prétendre au remboursement à tout ou partie des frais de participation.

19. *Approbation et signature*

Lu et approuvé

Cotonou, le _____

*Nom, prénom, signature et contact
du participant ou de son tuteur :*

Tél : _____

*Nom, prénom et signature du
Directeur du Séminaire :*

MOUFTAOU Karim

Et Allah est Le Meilleur Témoin.